

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0383

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service des piscines
Tel : 04.66.91.20.70
Réf. : AL/MA 25-032

**Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux du centre nautique
Le Toboggan avec l'association sportive Alès Triathlon**

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu les statuts de l'association sportive Alès Triathlon,

Considérant la demande exprimée par l'association sportive Alès Triathlon, affiliée à la fédération française de triathlon, de bénéficier de lignes d'eau, à des horaires et jours définis par le service gestionnaire du centre nautique Le Toboggan pour permettre à ses adhérents de profiter d'activités aquatiques,

Considérant que les activités proposées par l'association sportive Alès Triathlon représentent un intérêt communautaire et qu'il est opportun, dans ce contexte, de mettre à disposition, à titre gracieux, les lignes d'eau du centre nautique Le Toboggan situé quai de la Brigade du Languedoc - 30100 Alès à l'association sportive Alès Triathlon,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association sportive Alès Triathlon représentée par son président, M. François BOUCHE - La Picholine - 30500 Courry, pour la mise à disposition de lignes d'eau au centre nautique Le Toboggan.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux du 8 septembre 2025 au 28 juin 2026.

ARTICLE 3 :

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisés dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

17 OCT. 2025

Le président
Christophe RIVENO

